

# MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026  
MX SOLO / SIDECAIR / QUAD

27 JAN. 2026



MOTO CLUB: MC ST BARTH

E-MAIL: motoclubstbarth@hotmail.fr

TÉLÉPHONE: 0607219755

ORGANISATEUR TECHNIQUE: JONATHANN THEZIER

N° D'ÉPREUVE FFM: 549

DATE: 6 AVRIL 2026

LIEU: ST BARTHELEMY DE VALS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	DUVERT PHILIPPE	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre* -----	CAILLAT JEAN PASCAL	Licence : 031733
Membre du Jury -----	SONNIER MARIE-LAURE	Licence : 373347
Membre du Jury -----	REY J. Paul	Licence : 109883
Commissaire technique responsable -	HOURS NICOLAS	Licence : 298145
Responsable du chronométrage -----	PERRET BENEDICTE	Licence : 263476

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
125CC	13		125 CC	
MX1	15		250 CC/450 CC	
MX2 A	15		250	
MX2 B	15		250	
VETERANS	40		125CC/250CC/450CC	

#### **ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

##### **Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

##### **Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

#### **ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

#### **ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... BOURGOIS JEAN BAPTISTE

Nombre de secouristes ..... 10

Nombre d'ambulance(s) ..... 1

Hôpital le plus proche ..... ST VALLIER

Temps de trajet (en min) ..... 10

#### **ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

##### **Accès :**

Nom du site ..... MC ST BARTH

Adresse ..... LA ROSTIGNIERE 26210 ST BARTHELEMY DE VALS

##### **Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1300 M

Largeur minimum de la piste ..... 6 M

Largeur de la grille ..... 40 M

Longueur de la ligne droite de départ .... 60 M

Nombre d'OCP\* ..... 13

\*Officiels Commissaires de Piste

##### **CAPACITÉ MOTO:**

Pendant les essais : 38.

En manche : 38.

##### **CAPACITÉ QUAD OU SIDECAIR:**

Pendant les essais : ...

En manche : ...

- !**
- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
  - En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

##### **VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 27/12/2026



##### **VISA DE LA LIGUE**

DATE: 28 JAN. 2026

##### **LIGUE MOTOCYCLISTE**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve

26600 LA ROCHE-DE GLUN

Tél : 04 75 55 22 50

##### **VISA DE LA FFM**

DATE:

NUMÉRO:

# MOTOCROSS

## HORAIRES PRÉVISIONNELS\*

\*Sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO CLUB: MC ST BARTH**

**DATE: 6 AVRIL 2026**

**LIEU: ST BARTHELEMY DE VALS**



HEURE	DÉROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
DIM 16H 19H30	<b>Contrôles administratifs</b>		
LUNDI 6H30 8H	<b>Contrôles techniques</b>		
8H00 8H10	Essais Libres	MX2 A	10MIN
8H15 8H25	Essais Libres	125	10MIN
8H30 8H40	Essais Libres	MX1	10MIN
8H45 8H55	Essais Libres	MX2 B	10MIN
9H00 9H10	Essais Libres	VETERAN/FEMININE	10MIN
9H20 9H35	Essais Chronométrés	MX2 A	15MIN
9H40 9H55	Essais Chronométrés	125	15MIN
10H00 10H15	Essais Chronométrés	MX1	15MIN
10H20 10H35	Essais Chronométrés	MX2 B	15MIN
10H40 10H55	Essais Chronométrés	VETERAN/FEMININE	15MIN
11H15 11H35	Manche 1	MX2 A	15MIN+1T
11H40 12H00	Manche 1	125	15MIN+1T
	Repas		
13H30 13H50	Manche 1	MX1	15MIN+1T
13H55 14H15	Manche 1	MX2 B	15MIN+1T
14H20 14H40	Manche 1	VETERAN/FEMININE	15MIN+1T
14H45 15H05	Manche 2	MX2 A	15MIN+1T
15H10 15H30	Manche 2	125	15MIN+1T
	Entracte		
15H45 16H05	Manche 2	MX1	15MIN+1T
16H10 16H30	Manche 2	MX2 B	15MIN+1T
16H35 16H55	Manche 2	VETERAN/FEMININE	15MIN+1T
17H00 17H20	Finale	125/MX1/MX2A	15MIN+1T
17H45	Remise des Prix		
	Fin		